

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005338

142709

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0009807

Société : R. AM

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ARCHE CHATA MELAHNINI ABDELILAH

Date de naissance : 07.06.1959

Adresse : Flouzela Rue 27 N°163 Hay HASSAN Casablanca

Tél. : Total des frais engagés : 938,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21.12.2022

Nom et prénom du malade : Azzeddine Elhamra Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA + BNP

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 28 DEC. 2022

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le déroulement des actes
21/12/22	Dr. ATMANI Najat Cardiologue	250/12	250,00	DR. ATMANI Najat Cardiologue 9 OP CIE Essalam Elg ROC APPL 4 GHZ - Oulz Casablanca Tél: 06 22 65 35 35

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE POLYCLINIQUE Dr. TIR Abdelaziz 58, Route Mly Thami - Hay Hassani Tel: 0522 90 21 67 Casablanca	21/12/22	538,00

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	G			
	B			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DEBUT D'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				FIN D'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION

CABINET DE  
CARDIOLOGIE



عيادة أمراض  
القلب و الشرايين

Dr ATMANI Najat

05 22 65 35 35

## ORDONNANCE

Casablanca, le : 21/12/2019

Evaluation

précliauio-throïque

de M. = ARlette CHAUM

Cardiopathie ischémique

au sein de l'alle

PC = 37+ au niveau

bifurcation

et ST = 6,48 m/s au niveau

l'or

trigonalie

Hypotension artérielle globale

9 Op Cite Essalam Etg rd Appt 4 GH 2 - Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 65 35 35 - E-mail : najatatmani20@gmail.com



Dr ATMANI Najat  
05 22 65 35 35  
ORDONNANCE

Casablanca, le : ..... 21/12/2022

ARCHE CHAMA

269,90 x 2

• Coveram 10mg / 5 mg

1 Comprimé, matin, après les repas, pendant 3 mois



538,90

DR. ATMANI Najat  
CARDIOLOGUE EIG ROC  
9 Op Cite Essalam Etg rd Appt 4 GH 2 - Oulfa - CASABLANCA  
Appt 4 GH 2 - Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 05 22 65 35 35

PHARMACIE POLYCLINIQUE  
D. TIR Modelartz  
58, Route Mly Chami - Hay Hassani  
Tél: 0572 90 21 67 - Casablanca

269,90



MUTUELLE DE PREVOYANCE &  
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

le ...../...../.....

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Dr. ATMANI Najat

CARDIOLOGUE

906 Cite Essalam Etg ROC  
Appt 4 GH2 - Oujda - CASABLANCA  
Tels: 05 22 65 35 35

Je soussigné: .....

Certifie que M<sup>lle</sup> M<sup>me</sup> M: ARSHE CHAMAT

Présente

une Cardiopathie ischémique en devenir  
négativement active

Nécessitant un traitement d'une durée de:

a n'e

Dont ci-joint l'ordonnance.....

(A défaut noter le traitement prescrit)..... Coranau 100/1000 + Indesipress 1000

(✓) : valable 3 mois

Contact: 05-22-91-23-36/ 05-22-91-23-76

Dr. ATMANI Najat  
CARDIOLOGUE  
906 Cite Essalam Etg ROC  
Appt 4 GH2 - Oujda - CASABLANCA  
Tels: 05 22 65 35 35

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

E-mail : Mupras @ royalairmaroc.com